

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de ST CYR SOUS DOURDAN, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Geneviève COLOT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Gilbert LACLIE, Françoise DOLLEY, Alain DESOUTER, William BARRILLIE, J.Pierre MOULIN, Evelyne L'ANTON, Martine BARRES, Annick BOULON, Arnaud GALISSON, ketty MAJ.

**ABSENTS EXCUSES** : Daniel PREVOST pouvoir à Mr LACLIE  
Andréa DABASSE pouvoir à Mr MOULIN  
Nathalie VIALLOU pouvoir à Mr GALISSON

**ABSENT** : Éric VIGNE

\*\*\*\*\*

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 :**

Vu le code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Vu le budget principal 2018 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 383 207 €,

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments,  
Et après en avoir délibéré, 11 pour et 3 abstentions,

Le Conseil municipal

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de la reconduire à identique sur 2018 soit :

- taxe d'habitation : 7.79 %
- Foncier bâti : 13.49 %
- Foncier non bâti : 71.34 %

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.161-1 et suivants,

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 11 voix pour et 3 abstentions,

ADOpte le Budget Primitif 2018 arrêté comme suit :

|          | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 229 890 €      | 664 828 €      |
| Recettes | 229 890 €      | 664 828 €      |

**DEPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTREE ET DE SORTIE D'AGGLOMERATION : Route de Rambouillet :**

Considérant les demandes de riverains signalant un danger à la sortie du chemin de la Pierre Percée, le long de la D27.

Considérant la nécessité de déplacer le panneau d'entrée et de sortie d'agglomération situé Route de Rambouillet, pour des raisons de sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, demande au Département de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération avec un panneau de signalisation en amont de limitation à 50 .

**ENVELOPPE CALENDRIER FACTEUR 2018 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une "enveloppe calendrier" de 50 € pour l'année 2018 à Monsieur OLIVIER Antony, facteur de la Commune de ST CYR SOUS DOURDAN,

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU CCAS :**

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2018 du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 3 800 €  
Investissement : Néant

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 ainsi proposé.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CAISSE DES ECOLES :**

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration le Budget Primitif 2018 de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement : 5 000 €  
Investissement : Néant

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2018 de la Caisse des Ecoles.